



# LES SALAIRES ?

# C'EST PRIORITAIRE !!

## Une augmentation générale des salaires ! Maintenant !

À écouter le gouvernement, la question de la rémunération des personnels de la Fonction publique ne se réduirait finalement tout d'abord qu'à un motif « d'attractivité ». Ensuite, et de manière plus conjoncturelle, celle-ci serait confrontée à une difficulté passagère liée à la très forte inflation actuelle.

C'est d'ailleurs cette situation qui a conduit le ministre de la Fonction publique à suspendre la politique de gel de la valeur du point d'indice qui était pourtant érigé en dogme de rigueur budgétaire depuis le début du précédent quinquennat. Dans un contexte d'envolée des prix de près de 6 %, à commencer par ceux de l'alimentation et des énergies, le gouvernement a donc dû consentir à **augmenter la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet** dernier.

Sauf que 3,5 % ne fait pas la maille par rapport à l'inflation ! La communication gouvernementale a cru bon d'ajouter que cette mesure de dégel de la valeur du point d'indice s'additionnait « aux augmentations individuelles moyennes de 1,5% par an ». Elle recycle le grossier tour de passe-passe qui consiste à détourner le sens du déroulement de carrière en simple mesure de maintien du pouvoir d'achat.

Et puis, « 1,5 % », celles et ceux dont le prochain échelon sera atteint dans un an ou deux n'auront qu'à s'armer de patience... Et qui dit « moyenne », dit que certain-es sont en dessous, et c'est le cas pour celles et ceux dont les carrières sont déjà les moins bien rémunérées.

Pour la FSU, le gouvernement esquive la question de la reconnaissance des personnels, de leur travail et leur investissement quotidien dans leurs missions de service public et pour l'intérêt général.

**Bref, pour la FSU le compte n'y est pas ! Mais alors pas du tout !**

**Pour redonner du sens aux carrières, pour avancer enfin vers l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : il faut sans délai de nouvelles mesures indiciaires générales qui raccrochent vraiment les rémunérations à l'augmentation des prix et qui engagent une nouvelle étape de reconstruction des grilles pour revaloriser les carrières de tous et toutes !**

Pour résorber le décrochage des rémunérations entre la fonction publique et le secteur privé en revalorisant significativement les plus bas salaires :

**la FSU revendique l'attribution uniforme sur l'ensemble de la grille indiciaire de 70 points d'indice.**

Il faut maintenant gagner sans délai une nouvelle revalorisation de la valeur du point d'indice pour répondre à l'urgence salariale créée par le coût de la vie.

**La FSU revendique que sa revalorisation s'établisse à 10 % en 2022 !**

**Pour porter haut ces revendications pour tou-tes, pour les faire gagner.**

En décembre :



**ENGAGÉ-ES POUR  
UNE AUGMENTATION  
DE NOS SALAIRES**

Je  
vote 





# Austérité = décrochage des salaires de la Fonction publique !

Le socle de la rémunération des personnels de la Fonction publique est le traitement indiciaire.

Il résulte de l'indice détenu, lié à l'échelon, et de la valeur du point d'indice.

Pour les fonctionnaires, le déroulement de carrière est donc ainsi matérialisé dans la rémunération. Par extension, c'est aussi le cas pour certains collègues contractuel-les, mais la majorité d'entre elles et eux voient surtout leurs salaires stagner.

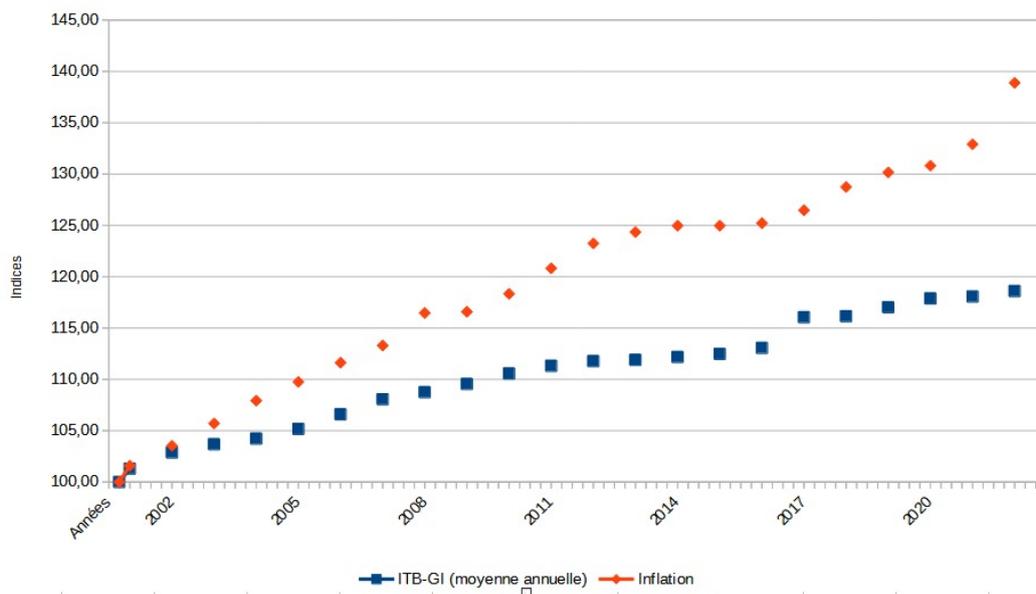
Le traitement indiciaire est l'élément principal de la rémunération des agentes et agents publics, nombre de gouvernements ont si souvent renâclé à revaloriser aussi bien les grilles indiciaires que la valeur du point d'indice entraînant un décrochage des salaires de la Fonction publique.

Ces revalorisations sont nécessaires car elles permettent de reconnaître tous les personnels, aussi bien pour maintenir leurs rémunérations au regard du coût de la vie, que pour revaloriser les carrières. En outre la réduction des inégalités ne peut passer que par un renforcement de la rémunération indiciaire .

Le graphique ci-dessous montre comment en vingt ans, les politiques d'austérité successives, ajoutées au développement des logiques managériales, ont créé les conditions du décrochage des salaires de la Fonction publique. Il compare un indice évoluant selon l'inflation avec l'indice de traitement brut – grille indiciaire (réalisé par l'INSEE et la DGAFP). Ce dernier tient compte de toutes les mesures affectant la valeur du point d'indice, mais aussi de toutes celles qui portent sur les grilles indiciaires, qu'elles soient générales ou propre à telle ou telle catégorie d'agent-es.

Evolution comparée (de 2000 à 2022, 1er trimestre) de l'indice de traitement brut  
- grille indiciaire et de l'indice d'inflation -

base 100 en 2000



Il fait apparaître clairement que seules les mesures générales sont de nature à résorber tous les décrochages. Les mesures du protocole PPCR à partir de 2016, malgré toutes leurs insuffisances, ont permis de réduire un tant soit peu le décrochage... Mais le retour du gel de la valeur du point d'indice à partir de 2018 a effacé leurs effets...

**Pour la FSU,  
ce n'est pas le système de rémunération  
qui est « à bout de souffle »,  
ce sont les politiques d'austérité !**

**La revalo, c'est maintenant !**

En décembre :

Je  
vote



ENGAGÉ-ES POUR  
UNE AUGMENTATION  
DE NOS SALAIRES



### La FSU revendique...



**Pour répondre à la hauteur à l'inflation** qui rogne les conditions de vie de toutes et tous et réparer les pertes accumulées ces dernières années :

- une augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice ;
- un plan pluriannuel de revalorisation pour atteindre rapidement les 20 % de revalorisation.



**Pour conjurer de nouveaux décrochages** d'avec le coût de la vie :

- l'indexation sur les prix de la valeur du point d'indice.



**Pour retrouver** un niveau comparable de salaire entre le privé et le public et que la croissance se traduise aussi en redistribution pour les agent-es publics :

- une attribution uniforme de 70 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire, à chaque échelon.



**Pour en finir avec les rustines salariales**, l'individualisation et les inégalités salariales qu'elles génèrent :

- une revalorisation des indemnités au même niveau interministériel, préalable à leur intégration dans le traitement indiciaire.



**Pour reconnaître vraiment l'investissement des personnels de la fonction publique** dans leurs missions et pour l'intérêt général :

- une politique d'amélioration des déroulements de carrières et de revalorisation de celles-ci ;
- augmentation des taux de promotion pour lever tous les barrages ;
- décontingement des grades et échelons contingentés ;
- requalification de tous les métiers dont les personnels sont en situation de déclassement...

**Pour la FSU, de telles mesures sont de nature à résoudre tous les problèmes.**

**Elles contribueraient à rétablir l'image aujourd'hui dégradée des carrières de la Fonction publique car la seule vraie bonne manière de le faire c'est de reconnaître la dignité des personnels et leur engagement professionnel de tous les jours pour l'intérêt général...**

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 1er au 8 décembre 2022

**Pour la reconnaissance de notre travail quotidien,  
pour nos salaires et nos carrières,  
pour leur revalorisation.**



ENGAGÉ-ES POUR  
UNE AUGMENTATION  
DE NOS SALAIRES

Je  
vote



F.S.U.

## Education / recherche

1er degré : 2nd degré :



EPS :



Enseignement professionnel :



Enseignement agricole :



Enseignement supérieur et recherche :



Chercheuses et chercheurs scientifiques :



Personnels de direction :



Inspectrices et inspecteurs pédagogiques :



Infirmier.e.s :



## Administration Scolaire Universitaire et Bibliothèques



## Personnels territoriaux



ENGAGÉ-ES POUR  
LE SERVICE PUBLIC

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 1er au 8 décembre 2022

TITULAIRE OU CONTRACTUEL.LE,

VOTER

C'EST AGIR POUR VOS  
DROITS,  
VOS CONDITIONS DE TRAVAIL,  
VOTRE RÉMUNÉRATION,  
VOTRE RETRAITE...

Je vote 

## Affaires culturelles



## Tavail, emploi, formation et insertion



## Ministère des Affaires étrangères



## Administration pénitentiaire



## Caisse des dépôts et consignations



## Intérieur, Territoires, Agriculture et mer



## Protection Judiciaire de la Jeunesse



## Assistants sociaux de la Fonction Publique



## Environnement

